



éthiC étapes

PATRICK VARANGOT
SAINT-MALO

"nous hébergeons vos passions"

TARIFS INDIVIDUELS 2011

Draps et taxe de séjour inclus

Prix par personne en chambre partagée de 2 à 6 lits avec douche et sanitaires	
Nuit + petit déjeuner	20,50 €
Enfants de 4 à 12 ans	10,25 €
Enfants de 2 à 4 ans	5,00 €

Gratuit pour
les enfants de
moins de 2 ans

Pour résider au Centre Patrick Varangot, vous devez adhérer à l'Association Ty Al Levenez (adhésion annuelle de 5 €) ou être membre du réseau FUAJ (voir tarifs ci-dessous).

Adhésions FUAJ				
Moins de 26 ans	Plus de 26 ans	Carte famille	Carte groupe	Bienvenue HI
11,00 €	16,00 €	23,00 €	46,00 €	7,00 €

Autres services

- Possibilité de chambre privée avec supplément.
- Lits faits à l'arrivée : 2,90 € par personne.
- Possibilité de se restaurer au self, du lundi au vendredi (sauf jours fériés) pour 7,80 € le repas complet (entrée, plat, dessert). Plusieurs formules sont proposées : renseignements sur place.
- Des activités à la carte à tarif réduit vous sont proposées tout au long de l'année. Se renseigner à la réception.

Voir conditions générales de réservation et de vente au dos.

ATTENTION
Les chambres
sont disponibles
à partir de
16 h 00.
Bagagerie gratuite
à l'arrivée.



Association Ty Al Levenez

Centre Patrick Varangot

37 avenue du R.P. Umbricht
BP 108
35407 Saint-Malo cedex

T. (33) 02.99.40.29.80

F. (33) 02.99.40.29.02

M. info@centrevarangot.com

W. www.centrevarangot.com

SIRET 77776950600018 - APE 5590Z

Référencement Éducation Nationale n° 35-29
Agréments : Jeunesse et Sport n° 035288226
Tourisme n° AG 075950048



CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION ET DE VENTE

Les conditions générales de réservation et de vente régissent les rapports entre l'Ethic Etapes Patrick Varangot et ses clients.

La réservation d'un séjour, d'une location de salle ou autre prestation implique l'adhésion "ipso facto" à ces conditions générales : elles sont considérées comme acceptées par le client dès le versement de l'acompte.

ART. I - Application

A - Les prix indiqués sont en Euro, toutes taxes comprises.
B - L'arrivée doit obligatoirement être prévue avant 19h00. Les clés des chambres sont remises à partir de 16h00. Les chambres doivent être libérées pour 10h00 le jour du départ.

ART. II - Garantie de prix

Les tarifs confirmés sur l'accord de principe sont fermes pour 3 mois à compter de la date d'envoi et susceptibles de modification sans préavis en cas de changement de taux des taxes ou de révision des prix d'un prestataire extérieur.

ART. III - Versement de l'acompte

Les conditions générales de réservation et de vente sont imprimées sur les courriers de réservation.
A - L'Ethic Etapes Patrick Varangot ne considère un séjour définitivement confirmé qu'à réception de l'intégralité du montant du séjour, accompagné des conditions générales de vente signées .
A défaut du retour du courrier de réservation, la réception de l'acompte par l'Ethic Etapes Patrick Varangot implique l'adhésion totale du client aux présentes conditions générales.
B - La date de versement de l'acompte est indiquée sur le contrat de réservation. Passée cette date, l'Ethic Etapes Patrick Varangot annulera la réservation sans relance.

ART. IV - Modification de la prestation

Toute modification de la prestation devra faire l'objet d'une demande écrite et être expressément acceptée par l'Ethic Etapes Patrick Varangot.

ART. V - Annulation du séjour

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de séjour.
L'Ethic Etapes Patrick Varangot propose une assurance annulation facultative, équivalente à 2,5% du montant du séjour. Les garanties sont disponibles sur simple demande.

ART. VI - Répartition des chambres

En cas de réservation à la dernière minute, l'Ethic Etapes Patrick Varangot ne peut garantir la réservation d'une même chambre pour toute la durée du séjour, ni le regroupement de chambres à un ou plusieurs étages pour un même groupe.

ART. VII - Délogement

En cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, l'Ethic Etapes Patrick Varangot se réserve la possibilité de faire héberger les clients ou certains d'entre-eux dans un hôtel proche, de qualité équivalente, sans aucune modification tarifaire.

ART. VIII - Formalités préalables

Le client fait son affaire de toutes déclarations ou demandes d'autorisation préalables éventuellement nécessaires qui doivent être effectuées auprès des organismes ou toutes administrations du lieu de situation de l'Ethic Etapes Patrick

Varangot.

En aucun cas, l'Ethic Etapes Patrick Varangot ne pourra être tenu pour responsable du défaut de ces déclarations.

ART. IX - Assurances

A - L'Ethic Etapes Patrick Varangot ne pourra être tenu pour responsable, ni des vols ni des dégradations que peut subir le matériel entreposé par l'organisateur, sauf effraction.

L'Ethic Etapes Patrick Varangot recommande vivement au client de souscrire l'assurance annulation couvrant également tous dommages causés à son matériel pendant le séjour. Le montant de l'assurance annulation à souscrire figure sur le devis.

B - L'Ethic Etapes Patrick Varangot a souscrit auprès de la SMACL un contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle qu'il est susceptible d'encourir en qualité d'association de tourisme au titre des activités visées par la loi n° 92645 du 13 juillet 1992, et conforme aux dispositions des articles 20 et suivants du Décret n° 94490 du 15 juin 1994.

ART. X

En aucun cas, le client n'est autorisé à introduire au Centre Patrick Varangot des boissons alcoolisées, des armes, des objets dangereux ou des stupéfiants.

ART. XI - Règlement des factures

A - Les factures sont établies en Euro. Elles doivent être réglées en Euro. L'Ethic Etapes Patrick Varangot ne prend en charge ni frais de change, ni frais de virement.
B - Les factures doivent être réglées au plus tard un mois avant le début du séjour ou de la manifestation, sauf accord préalable.
C - Dans le cas d'un accord préalable pour un règlement à réception de la facture, celle-ci est à régler comptant. Les factures non payées dans un délai de 30 jours entraîneront le paiement de frais d'agio, décomptés au taux d'intérêt légal majoré de deux points.
D - À défaut du respect des conditions de règlement des factures, l'Ethic Etapes Patrick Varangot se réserve le droit de ne pas exécuter ses obligations portant sur les réservations ultérieures.

E - Les règlements devront être effectués à l'ordre du Centre Patrick Varangot.

F - Nos coordonnées pour virement bancaire : Centre Patrick Varangot

Banque Populaire de l'Ouest - Bd de la République - 35400 SAINT MALO

Banque 16707 - guichet 00016 - n°116 190 25777 - Clé RIB 71

IBAN : FR76 1670 7000 1611 6190 2577 771 -

BIC : CCBPFRPPREN

ART. XII - Réclamations

L'acheteur peut saisir l'Ethic Etapes Patrick Varangot pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai n'excédant pas 8 jours après la fin du séjour ou de la manifestation.

ART. XIII - Cas de force majeure

La Direction du Centre Patrick Varangot se réserve le droit d'annuler la réservation si des événements de force majeure ou des cas de fortuits l'y contraignent (grève, incendie, dégâts des eaux, etc.).